

Arrêté N° MA-ART-2023-023

**OBJET :** Arrêté de circulation, Le Rouge Douit, Le Plessis-Grimoult, Commune déléguée de Les Monts d'Aunay

**LE MAIRE DELEGUE DE LE PLESSIS-GRIMOULT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

**Vu** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande d'arrêté présentée par l'entreprise MONGODIN pour des travaux de renouvellement de réseau d'eau potable au lieu-dit Le Rouge Douit, Le Plessis-Grimoult, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à compter du 23 janvier pour une durée de 6 semaines ;

### ARRÊTE

- Article 1 -** Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera fermée au lieu-dit Le Rouge Douit, sauf pour les riverains et les véhicules de secours.
- Article 2 -** L'entreprise MONGODIN est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- Article 3 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- Article 4 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
  - Monsieur le directeur de l'ARD,
  - L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
  - Monsieur VAL - Keolis ( BUS VERTS )
  - L'entreprise MONGODIN.
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Le Plessis-Grimoult,  
Commune déléguée de Les Monts Aunay,  
Le 02 février 2023

Le Maire délégué,  
Mme Lydie OLIVE

